

Initiatives ministérielles

[Traduction]

Mme Hunter: Monsieur le Président, pour reprendre le fil de mes pensées, à cause du caractère prioritaire de ce projet de loi, je trouve extrêmement curieux qu'il n'y ait pas davantage de ministres qui prennent la parole non seulement pour le Canada, mais pour l'environnement mondial. Je trouve bizarre que l'opposition officielle n'accorde pas à cette question la priorité qu'elle mérite. S'il s'agit du plus important projet de loi sur l'environnement dont la Chambre est saisie depuis un grand nombre d'années, où se trouve la soi-disant opposition officielle? Pourquoi ne participe-t-elle pas à ce débat?

• (1800)

Je veux refaire maintenant l'historique de ce projet de loi C-13 qui a été beaucoup amélioré. Le comité tripartite, qui a proposé les amendements sur une période de 20 mois, a travaillé d'arrache-pied, et le projet de loi a été très amélioré. Mon collègue de The Battlefords—Meadow Lake a rédigé un grand nombre d'amendements pendant cette période longue et ardue. Il faut se souvenir qu'il y a eu une étude préliminaire, puis il y a eu le projet C-78, puis le Parlement a été prorogé. Quand le projet de loi C-13 est revenu avec la nouvelle législature, le gouvernement lui a incorporé un grand nombre des amendements qui avaient été proposés pour le projet de loi C-78. Il faut reconnaître tout ce travail parce que, à mon avis, les gens qui suivent ce débat et qui liront le hansard ont besoin de savoir quels progrès ont été accomplis.

Mon collègue de The Battlefords—Meadow Lake a proposé deux amendements très importants à ce projet de loi. L'un d'eux a été adopté, il s'agit de l'examen quinquennal. L'autre concernant les règlements ne l'a pas été. Le gouvernement a décidé de le rejeter. C'est une partie cruciale du projet de loi. Cela avait été indiqué très clairement au comité. Comme on l'a dit, l'efficacité du processus fédéral d'évaluation environnementale réside beaucoup plus que pour la plupart des projets de loi dans les règlements qui doivent encore être approuvés ou rédigés.

La liste d'exclusion indiquant quels projets et quels types de projets n'auront pas besoin d'être soumis à un examen figurera dans les règlements. Les méthodes déterminant comment sera organisée la participation du public seront aussi indiquées dans les règlements. La liste d'étude approfondie sera laissée aux règlements. La même chose pour ce qui est de la procédure concernant l'examen de la preuve écrite, les greffes publiques et le mécanisme des programmes de suivi. Donc, l'absence de ces règlements qui ne seront pas renvoyés à la Chambre

ultérieurement nous prive vraiment de pouvoir. Or, le gouvernement ayant décidé de ne pas appuyer l'amendement proposé par mon collègue de The Battlefords—Meadow Lake, le projet de loi, à mon avis, comporte une sérieuse lacune.

J'aimerais à présent me concentrer sur l'environnement mondial, qui fait partie de mon champ de compétence. Je me servirai de deux grands projets à titre d'exemples. Il s'agit dans le premier, du projet des Trois-Gorges en Chine. Le Canada, par l'entremise de l'ACDI, a engagé 14 millions de dollars pour la réalisation d'une étude de faisabilité. En vertu de la mesure législative proposée, cette étude ne ferait l'objet d'aucun examen. Nous ne parlons pas d'un projet, mais d'une étude de faisabilité. Pourtant, le projet des Trois-Gorges aura d'énormes conséquences pour l'environnement en Chine. Il aura une incidence considérable sur la vie des habitants de ce pays. Quand je dis conséquences, je veux dire la destruction d'écosystèmes entiers. Il changera les propriétés des eaux fluviales. Il mettra en danger un patrimoine culturel. Et pourtant, les contribuables ont versé 14 millions de dollars pour la réalisation de cette étude de faisabilité.

Une décision a maintenant été prise. Le jury du deuxième Tribunal international des eaux estime que l'étude est loin d'être satisfaisante. Elle contient d'importantes lacunes et, malgré ça, la Chine a dit qu'elle accepterait cette étude qui recommande qu'on procède à la réalisation de ce projet. Une fois ce projet réalisé, il faut s'attendre à ce que la Chine demande de nouveaux fonds au Canada pour la construction d'un barrage aux Trois-Gorges.

C'est tout simplement inacceptable aux yeux des Canadiens. Et c'est un grand défaut de ce projet de loi.

Le deuxième exemple, c'est le nouveau projet pour lequel mon ami Tom Berger, de la Colombie-Britannique, effectue actuellement un examen indépendant pour la Banque mondiale. Il s'agit du barrage Sardar Sarovar, en Inde. Je voudrais surtout parler de ces liens avec la Banque mondiale.

Ce barrage est un grand projet. La Banque mondiale paie environ 15 p. 100 des 6 milliards de dollars environ qu'il coûtera. Comme vous le savez très bien, monsieur le Président, le ministre des Finances du Canada siège au conseil d'administration de la Banque mondiale. Il n'y a aucune transparence quant à ses décisions et à leurs répercussions pour l'environnement mondial. Nous ne savons pas. Les membres du conseil d'administration se réunissent dans une salle, derrière des portes closes. Ils